2004

Rapport sur l'élimination des déchets à Paris

MAIRIE DE PARIS

2004 Édito

Le rapport présenté ci-après répond à l'obligation faite au maire par l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales de présenter à son conseil municipal, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Il représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages à Paris.

En 2004, 1 203 902 tonnes de déchets de toutes sortes ont été collectés par les services de propreté. Cela signifie, en d'autres termes, que 100 kg de déchets sont produits toutes les 3 secondes.

Depuis 2002, date de la mise en place progressive de la collecte sélective à tout Paris, la progression a été fulgurante : en 2004, ce sont près de 55 % de déchets recyclables (verre et multi-matériaux) en plus qu'en 2002 qui ont été dirigés vers les filières de recyclage.

Faits marquants

- Expérience de collecte sélective des papiers de bureau dans le 8e arr. et des cartons des commerçants dans le 3e arr.
- Après le 9e et le 14e, mise en place d'une deuxième collecte hebdomadaire de déchets recyclables dans le 3e arr.
- 87% des Parisiens bénéficient de bacs à couvercle jaune pour trier leurs déchets.
- Du 11 au 16 octobre 30 000 personnes sont venues au Forum sur la prévention des déchets, place de l'Hôtel de Ville.
- L'autocollant Stopub a été diffusé à 800 000 exemplaires avec le journal municipal de la Ville de Paris.

Le succès remporté par la collecte sélective a conduit la Ville de Paris à mettre en place, après les 9e et 14e, un ramassage bi-hebdomadaire dans le 3e arrondissement et à organiser à titre expérimental pour les professionnels une 1re collecte sélective pour les papiers de bureau dans le 8e et une collecte spéciale des cartons des commerçants dans le 3e.

Pour inciter les parisiens à trier plus et de mieux en mieux, la municipalité a édité le mémo du tri 2004 plus détaillé sur la gestion des déchets et a organisé une campagne pilote sur la qualité du tri dans le XVIe arrondissement. Parallèlement, la nécessité de disposer de locaux corrects pour le tri dans les immeubles a été intégrée dans le plan local d'urbanisme de Paris, en cours d'élaboration. Des fiches pratiques ont été publiées pour faciliter la gestion des déchets dans les immeubles.

Entre fin 2005 et début 2006, Paris ira plus loin encore, grâce à la collecte bi-hebdomadaire étendue à tout Paris.

Mais, à présent, le défi que doit relever la municipalité, et avec elle les Parisiens, c'est celui de la prévention des déchets ou encore de la réduction de la quantité de déchets produits.

Le forum des déchets qui a eu lieu en octobre sur la place de l'Hôtel de Ville, a été la premier témoignage de la volonté de la Ville de Paris d'agir en ce sens. Elle s'est dès novembre traduite par la diffusion de l'autocollant Stopub pour les boîtes aux lettres.

Aujourd'hui, un plan global de prévention des déchets est en cours d'élaboration. Il constituera le cœur de l'action de notre action pour les prochaines années.

La prévention des déchets

Pour faire face à l'augmentation continue des tonnages de déchets ménagers, la ville de Paris a décidé de réorienter sa politique de gestion des déchets en se lançant dans l'élaboration d'un plan de prévention des déchets.

La prévention de la production des déchets recouvre l'ensemble des actions à mener au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien pour réduire l'ensemble de ses impacts sur l'environnement.

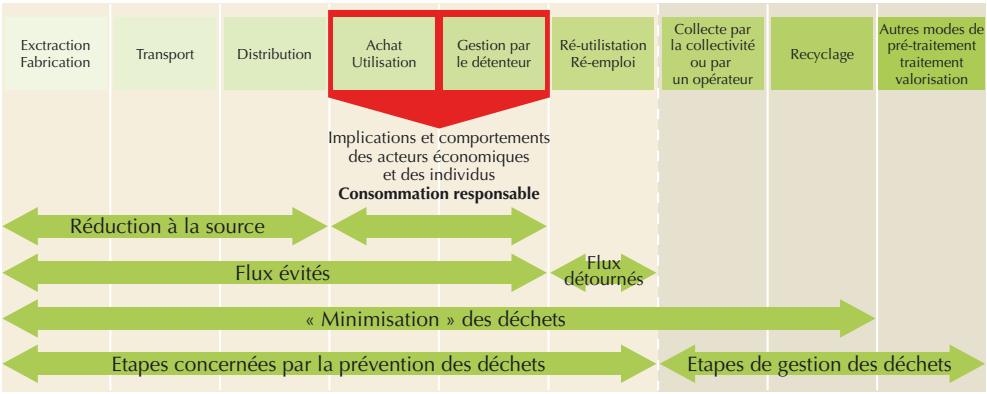

La Ville a engagé en 2004 un certain nombre d'actions en faveur de la prévention des déchets :

- Des partenariats avec les sociétés d'économie sociale pour détourner certains déchets réutilisables de l'élimination comme les vêtements usagés.
- Des actions au sein des services parisiens pour mener une politique d'achats responsables et mieux valoriser les déchets produits, comme les cartouches d'encre ou les matériels informatiques.
- Une campagne de distribution de cabas réutilisables sur les marchés parisiens en juin 2004 en partenariat avec le SYCTOM.

- Une fiche dématérialisée "Noël sans déchets" a été proposée sur le site Internet de la Ville.
  http://www.paris.fr/fr/environnement/eco_gestes/dechets_noel/accueil.html

- Une semaine de la prévention des déchets a eu lieu en octobre 2004 avec stands, animations et débats.
- Un autocollant « Stop Pub » a été envoyé à l'ensemble des parisiens en décembre 2004 en partenariat avec le SYCTOM pour leur permettre le cas échéant de refuser les publicités non adressées dans leur boîte aux lettres.

Sur le fond, une réflexion globale a été lancée en 2004 en vue de la mise en place d'un plan de prévention des déchets pour Paris. Trois axes ont été identifiés :

- Développer une administration exemplaire, responsable dans ses achats publics et dans la gestion des biens et des fournitures qu'elle utilise.
- Faire changer les comportements des parisiens pour produire moins de déchets.
- Mettre en place une gestion plus durable des déchets, donnant la priorité à la prévention et au tri comme alternative aux filières classiques de traitement.

Six groupes de travail thématiques auront la charge de faire des propositions en 2005 : achats publics exemplaires, pratiques de prévention dans les services, information et sensibilisation, réparation et réutilisation, partenariat avec les professionnels parisiens et gestion durable des déchets.
L'élaboration de ce plan et les propositions des groupes de travail feront l'objet d'une large concertation avec les associations, les organismes institutionnels (ADEME, SYCTOM, administrations publiques parisiennes) et les professionnels.

La gestion des déchets

<table>
<tr><th colspan="5">Déchets ménagers et assimilés</th></tr>
<tr><th>Déchets de la collectivité</th><th colspan="3">Déchets des ménages</th><th colspan="2">Déchets assimilés</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Déchets des espaces verts, nettoiement…</td><td rowspan="2">Déchets encombrants et déchets dangereux</td><td colspan="2">Déchets issus de la poubelle des ménages</td><td rowspan="2">Déchets des artisans et commerçants collectés avec les ordures ménagères</td><td rowspan="3">Déchets industriels banals collectés séparément</td></tr>
<tr><td>Collecte sélective du verre, des vieux papiers, des emballages et des petits appareils électriques</td><td>Fraction collectée en mélange</td></tr>
<tr><td colspan="4">Déchets collectés par la Ville de Paris</td></tr>
</table>

La Ville de Paris collecte les déchets

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne traite les déchets

Le Conseil de Paris vote la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale des professionnels pour l'enlèvement des déchets non ménagers (contrats DNM) et la Ville de Paris organise la collecte des déchets.

Population desservie à Paris : 2 125 246 habitants

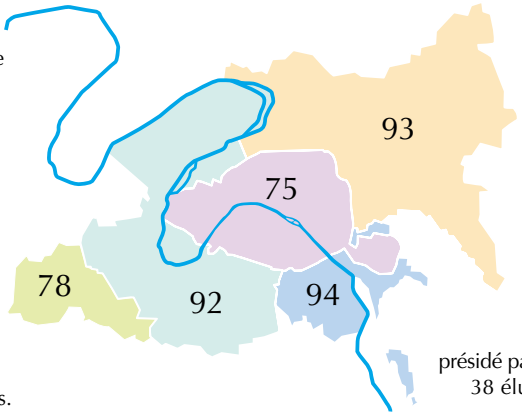

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) a été créé en 1984. La Ville de Paris et 84 autres communes lui ont délégué leurs compétences de traitement des ordures ménagères.

Le Comité du SYCTOM de l'agglomération parisienne, présidé par François Dagnaud, comprend 38 élus dont 12 conseillers de Paris.

Population desservie par le Syctom : 5 360 000 d'habitants

Production de déchets ménagers et assimilés par arrondissement

Arrondt.	Population	Production totale (en kg/hab/an)
1er	16 888	1 511
2e	19 585	1 462
3e	34 248	695
4e	30 675	767
5e	58 849	615
6e	44 919	777
7e	56 985	694
8e	39 314	1 608
9e	55 838	788
10e	89 612	624

Arrondt.	Population	Production totale (en kg/hab/an)
11e	149 102	554
12e	136 591	499
13e	171 533	469
14e	132 844	491
15e	225 362	470
16e	161 773	553
17e	160 860	520
18e	184 586	491
19e	172 730	477
20e	182 952	437
Total	**2 125 246**	**566**

Le ratio kg/hab/an inclut déchets ménagers et professionnels collectés par la Mairie de Paris, (cf. tableau sur la responsabilité de gestion des collectivités), ce qui explique des disparités notables dans les arrondissements à forte activité économique mais à faible population tels que les 1er, 2e et 8e arrondissements.

Composition de la poubelle parisienne

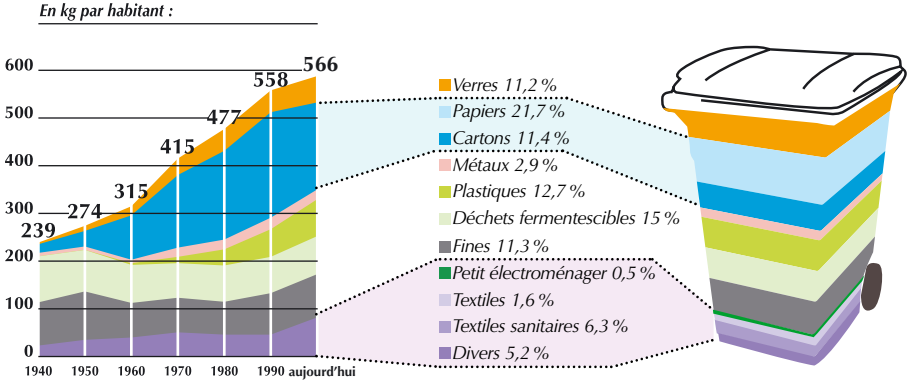

La production de déchets depuis 1940.

La composition de la poubelle parisienne est reconstituée à partir de l'analyse du contenu des différents bacs, ramenée au tonnage de chaque collecte.

La collecte

À Paris, l'organisation de la collecte des déchets des ménages et assimilés relève de la Direction de la Protection de l'Environnement. En 2004, les services municipaux ont ainsi assuré en régie la collecte dans les 5e, 6e, 8e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e, 19e (mixte) et 20e, la collecte des autres arrondissements étant réalisée par des entreprises privées. Pour une gestion rationnelle et optimisée des moyens, dans chaque arrondissement, le ramassage des ordures ménagères et celui des déchets recyclables sont effectués par le même prestataire (régie ou privé). La collecte du verre est, elle, entièrement, confiée à l'entreprise.

Les différentes collectes de la Ville de Paris

En 2004, la collecte des déchets des ménages s'est faite :

soit en porte-à-porte :

- pour les OM (ordures ménagères) et assimilés ➜ bacs à couvercles verts ramassés quotidiennement
- pour le verre ➜ bacs à couvercle blanc ramassés une fois par semaine
- pour les autres déchets recyclables (papier, carton, emballage plastique etc.) ➜ bacs à couvercle jaune ramassés une fois par semaine (2 dans certaines zones expérimentales).

Dans ces 3 cas, les déchets doivent être déposés et présentés à la collecte dans des bacs roulants et fermés, mis à disposition par la Ville de Paris dans l'ensemble des immeubles. Le volume de ces bacs varie entre 120 et 750 litres et la dotation par immeuble est fonction des besoins constatés.

soit en apport volontaire :

- pour le verre ➜ colonnes à verre situées sur la voie publique
- pour les déchets recyclables, les encombrants et les produits toxiques ➜ apport en déchetteries ou dans les espaces propreté.

soit sur appel :

- pour les encombrants et pour les produits dangereux ➜ prise en charge à domicile par les services de propreté sur rendez-vous auprès des divisions de propreté ou du serveur Paris Info Mairie 3975.

Tonnages collectés par type de déchets

	2001	2002	2003	2004
Ordures ménagères et assimilés	**1 111 000**	**1 065 530**	**1 016 769**	**1 014 731**
Déclassement de CS (Collecte Sélective) en OM			3 031	7 904
Ordures ménagères (bac à couvercle vert)			913 931	921 042
Déchets des marchés			17100	18 100
Autres déchets collectés sur la voie publique			74377	58 571
Déchets des services de la Ville de Paris			8 330	9 114
Produits recyclables valorisés (bac à couvercle jaune)	**22576**	**34300**	**51007**	**54 960**
Verre (bac à couvercle blanc et colonnes)	**29200**	**33500**	**48089**	**51 396**
Encombrants	**60400**	**65300**	**67521**	**67 097**
Encombrants collectés sur appel, sur voie publique et dans les déchetteries			64101	62 906
Encombrants des directions de la Ville de Paris			3 420	4 191
Déchets verts			**9 557**	**9 268**
Déchets toxiques	**100**	**127**	**152**	**207**
TOTAL (hors déchetteries)	**1 223 276**	**1 198 757**	**1 193 095**	**1 197 659**
Déchetteries* (hors encombrants et déchets toxiques)		**6 000**	**7 690**	**6 243**
TOTAL		**1 204 757**	**1 200 785**	**1 203 902**

**Le mode de calcul a été modifié par rapport à l'an dernier car une partie des tonnages était comptabilisée deux fois*

La part des déchets plastiques et d'emballages jetables est croissante dans la poubelle parisienne. Grâce à la mise en place de la collecte sélective, certains de ces déchets font désormais l'objet d'un recyclage.
La part des papiers-cartons reste dominante du fait de la collecte d'une partie des déchets des professionnels avec les ordures ménagères (déchets non ménagers aussi appelés « assimilés »).

La composition du bac parisien à couvercle jaune (déchets recyclables)

0,7 %	Verres
45,3 %	Papiers
14,1 %	Cartons
1,2 %	Métaux
5,1 %	Plastiques
	Déchets fermentescibles
	Fines
0,9 %	Petit électroménager
	Textiles
	Textiles sanitaires
	Divers
32,7 %	Refus de tri

La composition du bac parisien à couvercle vert (ordures ménagères)

7,4 %	
21,2 %	
11,6 %	
3,1 %	
13,5 %	
16,3 %	
12,2 %	
0,5 %	
1,8 %	
6,8 %	
5,7 %	

MODECOM : « La composition du contenu du bac vert est analysée selon un MODECOM (méthode de caractérisation des OM mise au point par l'ADEME)

Évolution des performances de tri par habitant

Grâce à la mise en place généralisée à tout Paris de la collecte sélective, les tonnages collectés en 2004 font apparaître une nette progression.

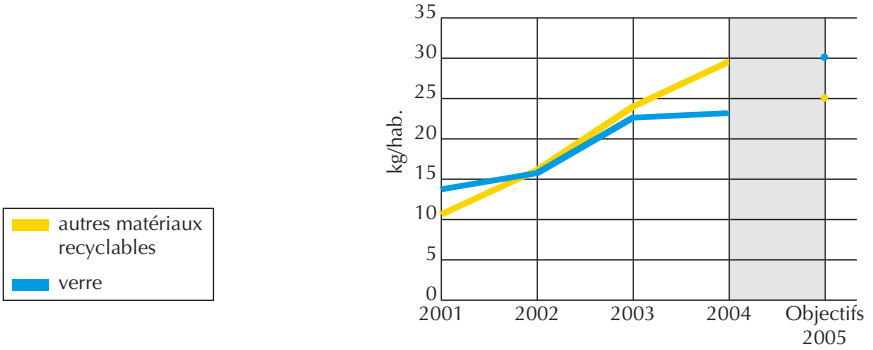

Les objectifs 2005 ont été fixés dans le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Ce plan a pour but d'organiser une gestion rationnelle des déchets ménagers et assimilés, sur la base d'un diagnostic de l'existant, d'objectifs à atteindre et de contraintes et potentialités définies.
Après avis du Conseil de Paris et des Conseils Généraux des départements voisins et après enquête publique, le PDEDMA a été approuvé par un arrêté préfectoral n° 2001-289-1 le 16 octobre 2001.
Le PDEDMA pour Paris a pour objectif de réduire la part de déchets ménagers incinérés et mis en décharge et d'accroître de façon importante le recyclage.
Les objectifs de collecte des matériaux recyclables (hors verre) du PDEDMA ont été dépassés dès 2004 tandis que ceux de collecte du verre auront du mal à être atteints en raison de la baisse du gisement.

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS (EN KG/AN/HABITANT)

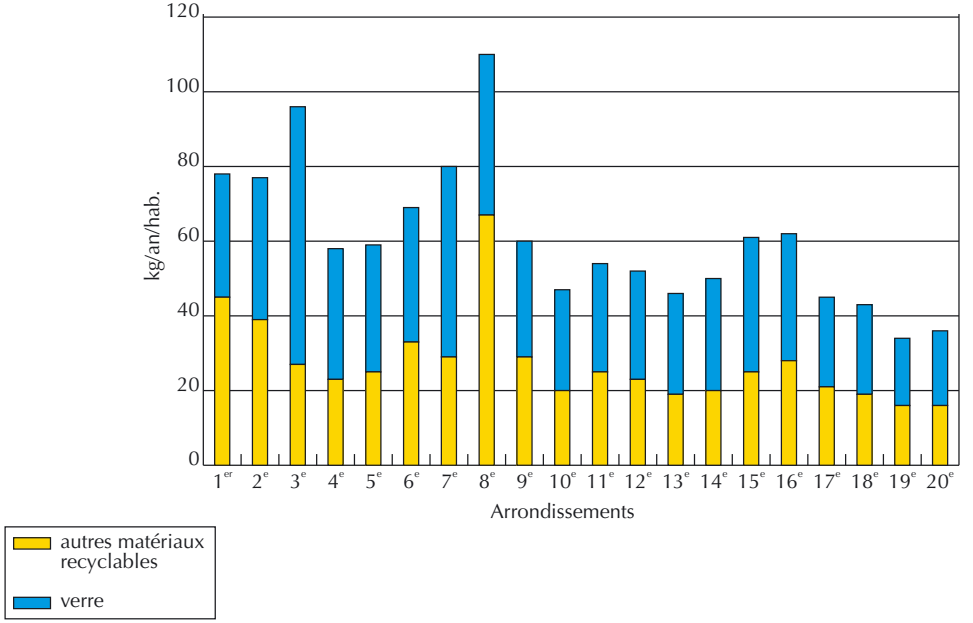

Part des déchets recyclables sur le total des déchets collectés

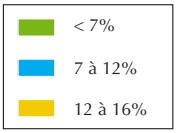

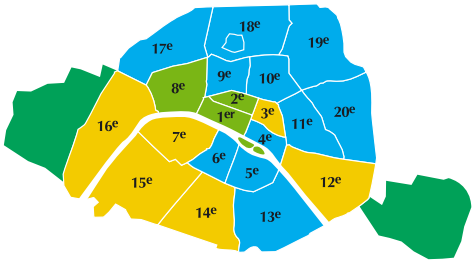

Dans les arrondissements à forte activité économique (1er, 2e et 8e), la part des déchets professionnels (papier, carton) collectée avec les ordures ménagères est très importante. Ces arrondissements, étant par ailleurs les moins peuplés, la performance de tri par habitant s'en trouve augmentée. À l'inverse, le pourcentage de déchets triés par rapport au tonnage global est, lui, diminué.

Horaires de collecte

Les collectes d'ordures ménagères et de produits recyclables (sauf verre) ont lieu dans la même tranche horaire le matin ou le soir.

- Le matin : 6 heures - 12 heures
- Le soir : 17 heures - 23 heures

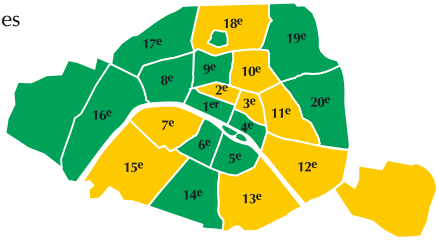

Les bacs

Les bacs sont mis gratuitement à la disposition des habitants par la Ville de Paris. Ils sont réparés ou remplacés sur simple demande. En 2003, certains bacs ont été équipés d'autocollants avec inscription en braille pour les identifier, en complément à la version braille du guide du tri, éditée en 2002.

Récapitulatif des conteneurs en place

	Déchets non triés (OM)		Produits recyclables sauf verre (PE)		Verre	
	Nbre de bacs	Volume (en litres)	Nbre de bacs	Volume (en litres)	Nbre de bacs	Volume (en litres)
Total	253 100	67 960 680	93140	24 321 510	52225	8 209 290

Deux sociétés mettent à disposition des bacs de collecte.

Mise à disposition et gestion des bacs		Fin du marché
Ordures ménagères et collectes sélectives		
8e et 17e	CITEC Environnement	décembre 2009
5e-6e-11e-12e-20e	CITEC Environnement	mars 2008
14e-18e-19e	PLASTIC OMNIUM	décembre 2009
1er-2e-3e-4e-7e-15e	PLASTIC OMNIUM	décembre 2007
9e-10e-13e-16e	PLASTIC OMNIUM	septembre 2008

La société EPES met à disposition de la Ville des caissons à encombrants et gère 3 des 5 déchetteries parisiennes jusqu'en janvier 2006.

Les colonnes à verre

1 050 colonnes à verre, insonorisées à 92 % sont à la disposition des Parisiens sur la voie publique. Une attention particulière a été portée au dispositif d'insonorisation pour le choix des colonnes. Les tonnages de verre collectés en 2004 sont en progression de 4 % par rapport à l'année précédente. En 2005, 7 colonnes à verre enterrées seront mises en place, à titre expérimental, sur les espaces civilisés conçus par la municipalité : boulevards Magenta (10e), Barbès (18e) et de Denain (10e) et viendront s'ajouter à celles déjà en place avenue d'Italie (13e). Les avantages sont multiples : insonorisation, fréquence de collecte moins importante, etc.

Les déchets non ménagers

Ce sont les déchets assimilables aux ordures ménagères, produits par les entreprises, les artisans et les commerçants parisiens et collectés par les services de la propreté. Leur gisement est estimé à 350 000 tonnes. Sur le plan réglementaire, l'élimination de ces déchets relève de la responsabilité des entreprises. Toutefois, pour des raisons de commodité, la Ville de Paris propose un service payant de collecte de ces déchets en même temps que la collecte des ordures ménagères. Les déchets sont stockés dans des bacs spéciaux (bacs à couvercle beige).
Ce service est rémunéré par une redevance dite « spéciale » versée par les entreprises (contrats DNM). Au-delà d'une franchise de 330 litres, le prix est proportionnel au volume produit. En 2004, 3 000 contrats DNM ont été mis en œuvre par la Ville de Paris. Ces contrats couvrent les coûts d'élimination de 120 000 t de DNM. Les papiers-cartons ayant un haut potentiel de valorisation matière et représentant une part importante de ce gisement, le service technique de propreté a réalisé en 2004 des collectes spécifiques expérimentales sur certains arrondissements à forte concentration d'activités de bureau ou de commerces.

La gestion des encombrants et produits toxiques

L'APPORT VOLONTAIRE…

La Ville de Paris met à disposition des Parisiens, outre la prise en charge à domicile, 5 déchetteries et 2 espaces propreté (ou mini-déchetteries) en accès gratuit. Ces espaces de collecte permettent, d'une part, la récupération de nombreux matériaux issus d'objets encombrants, en vue de leur valorisation en filière de recyclage ou en centre de tri et d'autre part, de collecter les produits toxiques (batteries automobiles, piles, etc.) pour pouvoir les acheminer vers les filières de traitement spécialisées, empêchant la dispersion des produits toxiques par dépôt sauvage ou par incinération.

… OU LA PRISE EN CHARGE À DOMICILE

Les encombrants sont des déchets non putrescibles des ménages qui, de par leur volume ou leur poids, ne peuvent pas être pris en compte par la collecte des ordures ménagères ou acheminés par les particuliers : il s'agit entre autres des gravats, de la ferraille, des équipements ménagers etc.
Les encombrants sont collectés, sur appel, par des agents municipaux équipés de véhicules utilitaires ou déposés dans les caissons mis à la disposition des Parisiens. Ils sont ensuite acheminés vers le centre de tri des encombrants le plus proche ou les déchetteries.

Les déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) sont des déchets spéciaux des ménages qui nécessitent une collecte et un traitement appropriés en raison du risque qu'ils représentent.
Leur collecte, sur appel, est effectuée par des agents municipaux formés à la manipulation des matières dangereuses, au moyen de véhicules spécialement équipés pour le transport des matières dangereuses (cuve de rétention, filtre à air, extincteurs). Ces déchets sont regroupés et triés au centre du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP), puis dirigés vers un centre de traitement spécialisé.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Dans le cours du 2e semestre 2005, la directive européenne en matière d'élimination des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques sera traduite en droit Français. Elle imposera **l'obligation aux producteurs de prendre en charge leur élimination et aux distributeurs, pour tout achat d'un produit neuf, de récupérer l'ancien équipement.** Elle nécessitera également une adaptation de l'outil de collecte municipale.

Devenir des déchets collectés en déchetterie

Répartition de la valorisation matière

PRODUITS	TONNAGES PARIS	DEVENIR
Ferrailles/Métaux	2 087	filière de valorisation matière
Papiers	496	centre de tri
Cartons	398	centre de tri
Multi-matériaux	215	centre de tri
Verre (bacs)	123	centre de tri
O.E. (Riverains)	10824	centre de tri des encombrants
O.E. (collecte encombrants)	9 507	centre de tri des encombrants
GRAVATS (Riverains)	1 602	Centre de tri des gravats
GRAVATS (DPE)	1 668	Centre de tri des gravats
TOTAL	26921	

- Déchetterie : lieu clos et gardé destiné aux objets encombrants, aux déchets recyclables et aux déchets toxiques.
- Espace propreté : équipement destiné au tri, de taille plus réduite.

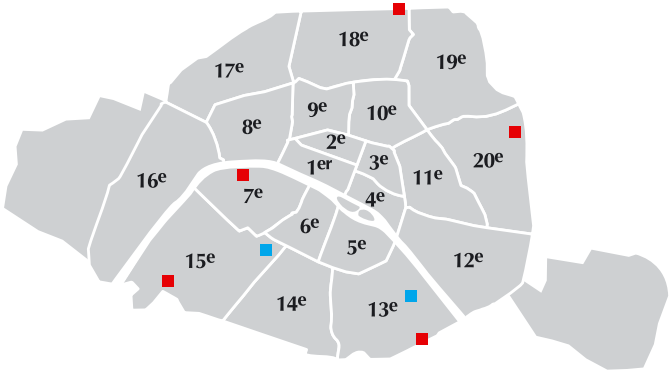

Les Agents

6 976 agents publics et privés participent au service de la propreté.

Répartition	Régie*	Privé	Femmes	Hommes	Total
Éboueurs *	4 814	296	87	5 023	5 110
Conducteurs	652	234	2	884	886
Chefs d'équipe	555	5	12	548	560
Encadrement (maîtrise)	245	50	10	285	295
Encadrement supérieur	125	-	1	124	125
Total	6 391	585	112	6 864	6 976

**Les éboueurs employés par la municipalité interviennent tous également dans les tâches de collecte et de nettoiement (balayage…). Dans les arrondissements collectés par des sociétés privées, ils n'assurent que des tâches de nettoiement.*

Au total, près de 600 postes (éboueurs + conducteurs + chefs d'équipe) ont créés depuis 2001

Les différents métiers au service de la collecte

- Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter.
- Les coordinateurs de collecte et les ingénieurs, pour organiser la collecte (circuit, horaires, moyens matériels nécessaires).
- Les ambassadeurs et médiateurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.

La féminisation du métier d'éboueur

En 2002, le métier d'éboueur s'était ouvert aux femmes.
L'année 2003 a vu l'arrivée de la première femme conductrice de benne.
Cette féminisation nécessite l'adaptation progressive des ateliers. En 2004, on dénombre 9 ateliers équipés pour recevoir des femmes (vestiaires et sanitaires séparés…).
2005 devrait voir l'arrivée de la 100e éboueure.

Les véhicules

La collecte des déchets ménagers est assurée grâce à un parc de 455 bennes, conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit, équipées de caissons de 7 à 22 m³ pour pouvoir s'adapter à la topographie des voies parisiennes.

	Régie	Privé	Total
Bennes ordures ménagères	231	224	455
dont *électriques*	*18*	*0*	*18*
Bi-mode (électr./diesel)	*0*	*11*	*11*
GNV	*45*	*85*	*130*
Diesel	*168*	*128*	*296*
Bennes pour encombrant (diesel)	14	2	16
Bennes pour corbeilles de rue (diesel)	4	40	44
Porteurs pour la collecte des encombrants, déchets divers	175	0	175
Laveuses (chaussée + trottoir)	240	0	240
Aspiratrices (chaussée + trottoir)	92	0	92

Le ramassage des déchets se traduit par :
- 280 sorties journalières en semaine (mardi à vendredi) fin 2004 pour les OM, correspondant à environ 600 itinéraires de collecte (toutes les bennes font au moins 2 itinéraires par sortie) ; et 319 sorties les lundis
- 233 sorties hebdomadaires fin 2004 pour les déchets recyclables sauf verre ;
- 140 sorties hebdomadaires fin 2004 pour le verre en porte à porte avec mise en place des bennes à chargement gravitaire.

Prestataires privés assurant la collecte

Collecte des déchets ménagers		Fin du marché
1er-2e-7e-15e-18e	CGEA-ONYX	octobre 2005
3e-4e	NICOLLIN	
10e-11e-13e	SITA	
19e (réceptacles)	POLYURBAINE	

La collecte du verre est assurée par des prestataires privés.

Collecte du verre	Prestataire	Fin du marché
Collecte et maintenance des colonnes à verre sur voie publique		
Tout Paris	NICOLLIN	juin 2004
	PATE	juin 2007
Collecte du verre en porte-à-porte		
1er-2e-3e-4e-11e-12e-19e-20e	SITA	décembre 2006
9e-10e-16e-17e-18e	SEPUR	décembre 2006
5e-6e-7e-8e-13e-14e-15e	DRAGUI TRANSPORTS	décembre 2006

Carte avec implantation des sites et des garages municipaux

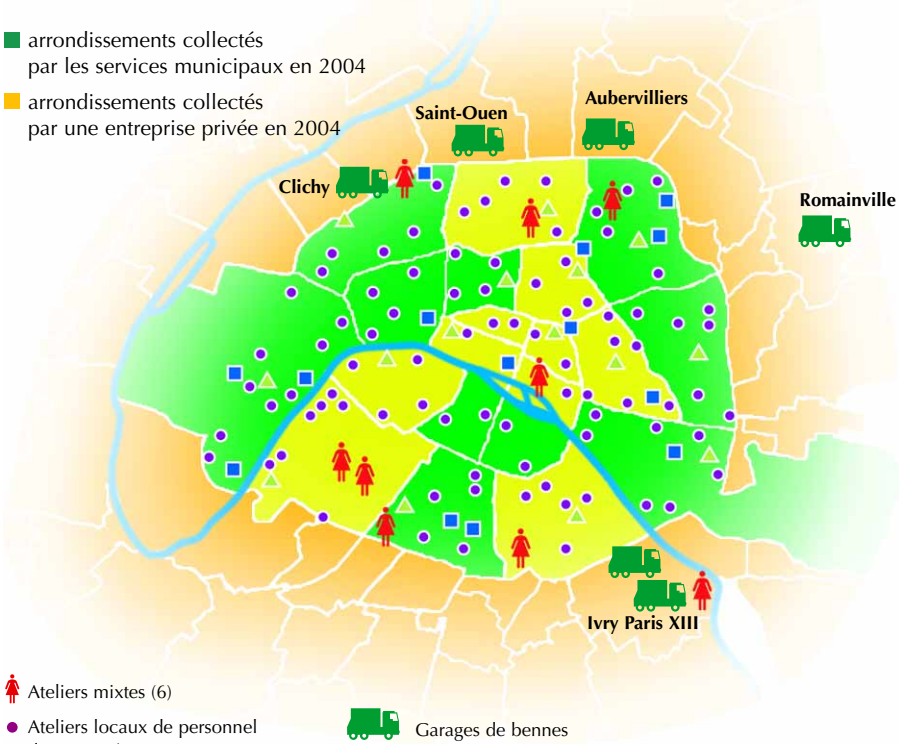

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée de façon volontariste dans la diminution de la pollution liée à son parc de véhicules. Le bilan dressé par les services techniques de la propreté a montré que cette pollution est issue à 90 % de ses poids lourds (70 % pour les bennes à ordures et 20 % pour les laveuses de chaussées).

Pour réduire cette pollution, plusieurs mesures ont été prises :
- l'optimisation des circuits de collecte avec la mise en place d'un collecteur unique par arrondissement pour la collecte sélective et la collecte des ordures ménagères,
- l'acquisition de bennes au GNV (Gaz naturel de ville), qui présente les meilleures performances environnementales du moment (baisse des émissions de NOx (oxydes d'azote), des particules et de polluants comme le benzène),
- l'incitation forte (par un système d'évaluation des rejets et de prime à la dépollution) des titulaires de contrats de ramassage des ordures ménagères à s'équiper de bennes à énergie propre,
- pour réduire la pollution due aux véhicules légers utilitaires, le GPL ou le GNV a été privilégié lors de leur acquisition.

La Ville de Paris a commandé fin 2003 des véhicules à énergie propre, portant de 28 à 120 le nombre de bennes circulant au GNV, soit 20 % du parc, l'objectif étant, à terme, d'équiper la totalité du parc en véhicules GNV.

Cette acquisition de véhicules moins polluants doit permettre la réduction de 37 % des émissions polluantes, et de 7 % des émissions de CO_2.

Evolution de la pollution des bennes

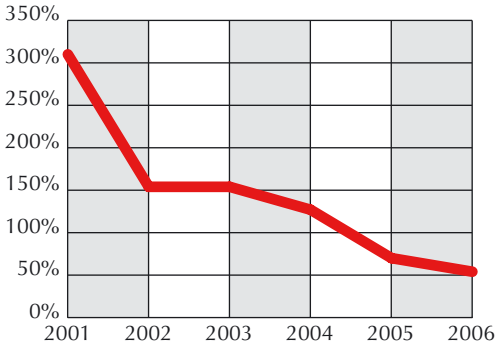

L'indice de pollution des bennes, qui intégre les polluants réglementés NOx, CO, Hydrocarbures, particules (> 10 microns) est calculé à partir de la réglementation européenne en vigueur.

Son évolution traduit une baisse importante du niveau de pollution des bennes entamée en 2001. Cette baisse est principalement due au remplacement progressif des anciennes bennes diesel (soumises aux normes de pollutions EURO 0 et EURO 1) par des bennes GNV plus performantes sur le plan environnemental (on en compte 45 en 2004).

Le Traitement

Toutes les données chiffrées indiquées dans ce chapitre concernent les 85 communes adhérentes et 4 communes clientes du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

La politique de valorisation et de traitement des déchets du SYCTOM de l'agglomération parisienne s'articule autour de plusieurs points : diversifier les modes de valorisation des déchets, diminuer les pollutions et développer le recours aux modes de transports alternatifs à la route, et enfin réduire la quantité de déchets à traiter.

Par ailleurs, le SYCTOM de l'agglomération parisienne a mis en place, pour ses usines d'incinération, des Commissions Locales d'Information et de Sécurité (CLIS) qui ont pour vocation d'informer annuellement, et de façon transparente, sur le fonctionnement de ses usines. En 2004, deux CLIS se sont tenues en juin pour Isséane et en novembre pour Ivry. Par ailleurs, des chartes environnementales ont été signées à Saint Ouen le 14 janvier 2004 et à Ivry le 20 octobre 2004.

Le traitement des déchets s'appuie sur trois types d'installations.

- Les usines d'incinération réduisent le tonnage des déchets de 2/3 et produisent de la vapeur et de l'électricité à partir de la combustion des déchets (usines de Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux, Ivry-Paris XIII).

➜ **VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**

- Les centres de tri reçoivent les déchets triés par la population. Ces déchets sont alors séparés par matériau et expédiés vers les filières de recyclage (Ivry-Paris XIII, Ivry Valor Industries, Romainville, Gennevilliers).

➜ **VALORISATION MATIÈRE**

- Les centres de stockage de déchets ultimes (CSDU) recueillent les déchets non incinérés et non valorisés. Les déchets enfouis dégagent du gaz, (le biogaz ou méthane) qui est récupéré pour produire de l'électricité.

  Depuis le 1er juillet 2002, ces installations sont réservées aux déchets dits « ultimes », définis comme la fraction non récupérable et non valorisable (ni recyclable, ni incinérable) des déchets.

Par ailleurs, le centre de transfert du SYCTOM de Romainville permet de réguler le flux des déchets en les orientant vers les différents centres de traitement.

Où vont les déchets confiés au SYCTOM de l'agglomération parisienne

	2002		2003		2004	
	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM	Paris	SYCTOM
Recyclage[1]	11%	11%	14%	16,1%	15%	18,9%
Incinération[2]	73%	73%	82,3%	75,5%	82%	74,3%
CSDU	16 %	16 %	3,7 %	8,4 %	3 %	6,8 %

[1]La part recyclage englobe la collecte sélective, la collecte des encombrants et les déchetteries faisant l'objet d'un tri.
[2]Après incinération, valorisation matière des mâchefers, des ferrailles et de l'aluminium.

2004 PARIS

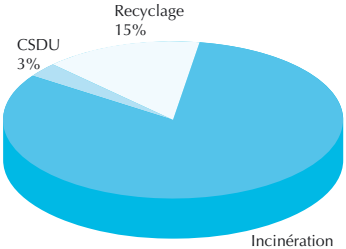

2004 SYCTOM

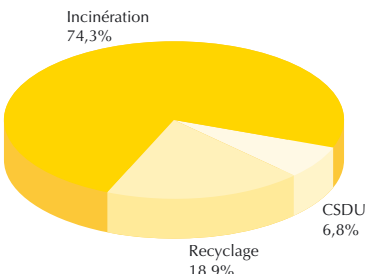

Résultats de la valorisation des déchets

Avec 97 % de valorisation globale des déchets (c'est-à-dire leur transformation en matière première ou en énergie), les objectifs du PDEDMA fixés entre 50 et 65 % sont largement dépassés. Pour la valorisation matière seule (à l'exception des bonnes performances du verre), les résultats sont d'environ 15 % soit en deçà du seuil de 25 % fixé dans le PDEDMA. Cependant, la réelle augmentation des tonnages collectés dans les bacs à couvercle jaune et le projet de collecte bihebdomadaire de ces bacs généralisée à tous les arrondissements permettent d'envisager une progression de la valorisation matière pour les années à venir.

Schéma de devenir des déchets

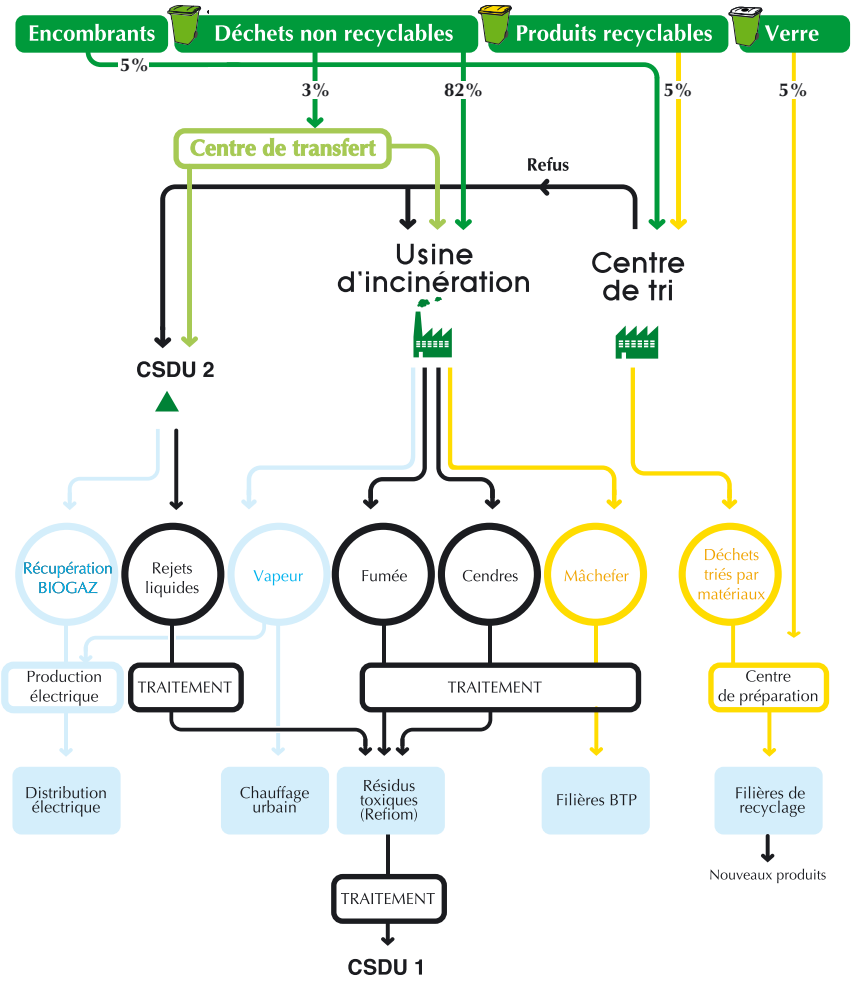

Centres de stockage des déchets ultimes (CSDU)
CSDU 1 : déchets spéciaux ou toxiques
CSDU 2 : déchets ménagers et assimilés

Les résultats de la collecte sélective en 2004 au SYCTOM de l'agglomération parisienne

	2002	2003	2004
TOTAL des déchets triés livrés au SYCTOM (collectes sélectives)	105 224 t	130 146 t	139 870 t
Valorisation matière dirigée vers les filières de recyclage	65 430 t (62 %)	85 658 t (66 %)	94 620 t (69,50 %)
Emballages papiers et cartons	*8 220 t*	*11 765 t*	*15 520 t*
journaux/magazines	*42 517 t*	*46 424 t*	*51 450 t*
Autres papiers et cartons	*9 096 t*	*18 302 t*	*17 310 t*
Emballages en plastique	*4 300 t*	*6 485 t*	*7 190 t*
Métaux ferreux (acier)	*1 075 t*	*1 741 t*	*2 270 t*
Métaux non ferreux (aluminium)	*10 t*	*18 t*	*50 t*
Briques alimentaires	*183 t*	*476 t*	*570 t*
Petit électroménager	*29 t*	*153 t*	*160 t*
Refus de tri dirigé vers l'incinération ou vers les CSDU	(38 %) 39 794 t	(34 %) 44 488 t	(30,5 %) *45 250 t*

**données arrondies*

Bassins versants et lieux de traitement des ordures ménagères parisiennes

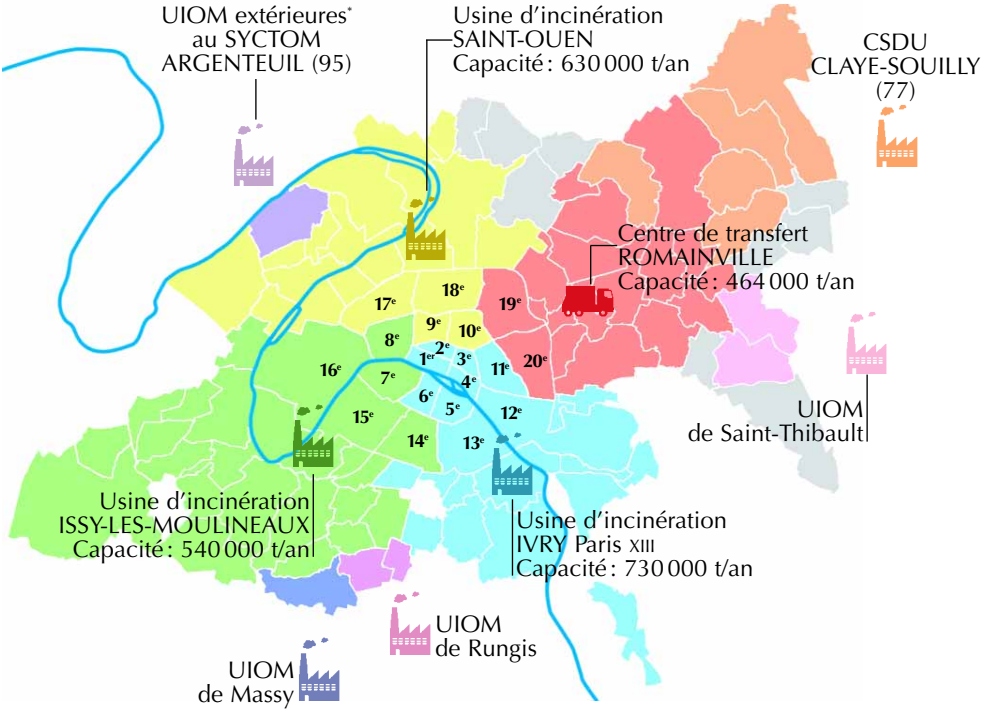

Centres de tri et multifilières

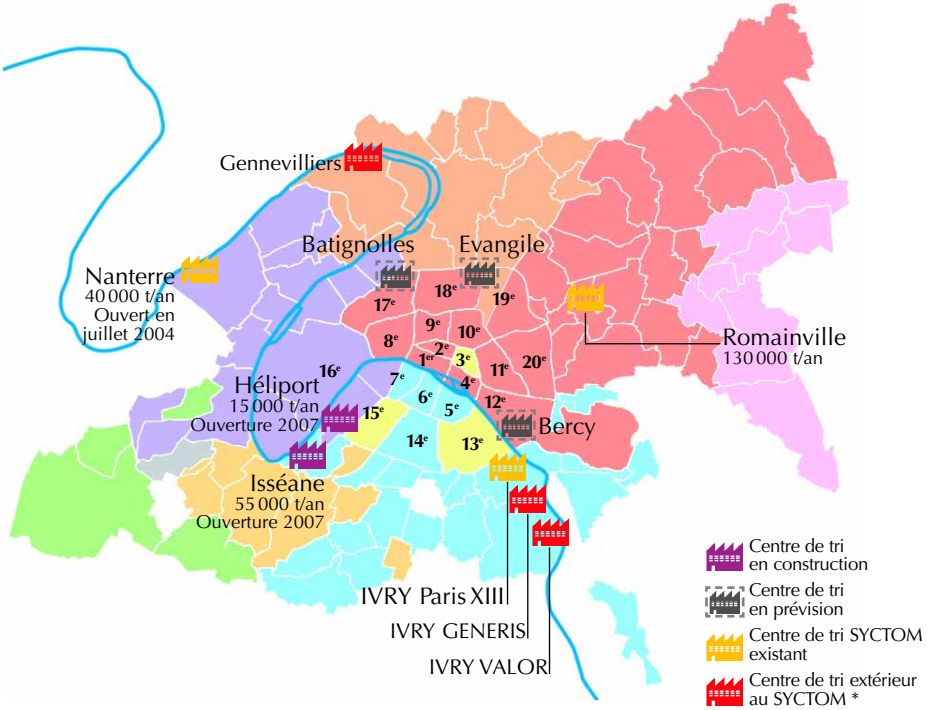

Les résultats de l'incinération en 2004 au SYCTOM de l'agglomération parisienne

Centres d'incinération	Total 2002	Total 2003	Total 2004
Total incinéré	1 889 102 t	1 955 903 t	1 983 942 t
Sous-produits valorisés		3 centres SYCTOM uniquement	3 centres SYCTOM uniquement
Électricité	*332 600 MWh*	*323 829 MWh*	*351 990 MWh*
Vapeur	*4 175 338 t*	*4 710 926 t*	*4 759 380 t*
Mâchefers	*501 230 t*	*444 595 t*	*448 690 t*
Ferrailles	*49 914 t*	*43 857 t*	*41 940 t*
Aluminium	*2 346 t*	*2 660 t*	*1 790 t*
Résidus non valorisés REFIOM			
Boues d'épuration	*1 996 t*	*42 805 t*	*50 220 t*
Cendres	*39 439 t*		

**données arrondies*

L'électricité produite à partir de l'incinération est vendue à EDF. La CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) se procure dans les usines d'incinération, à hauteur de 50 %, la vapeur correspondant à l'alimentation en chauffage de 240 000 équivalents logements.

- Les REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) résultent du traitement des fumées d'incinération. Ils sont composés de cendres et de boues.

- Les cendres sont les particules volantes contenues dans les fumées. Elles sont récupérées par des filtres électrostatiques.

- Les boues sont les résidus issus du traitement des eaux de lavage des fumées.

- Les mâchefers sont les résidus solides issus de l'incinération des ordures ménagères. Après extraction des ferrailles, ils sont traités en centre de maturation où ils sont rendus propres à être utilisés par les filières du BTP.

L'impact environnemental du traitement des déchets

Le SYCTOM renforce le traitement des fumées d'incinération des usines de Saint Ouen et d'Ivry pour se conformer aux normes de 2005. Par ailleurs, afin de remplacer l'actuelle usine d'incinération à Issy-les-Moulineaux, dont la fermeture est prévue à la fin l'année 2005, le SYCTOM construit un centre de tri et une usine d'incinération, quai Roosevelt, baptisée Isséane,

Les modes de traitement se diversifient avec le renforcement des capacités de tri et le développement de la méthanisation. Le centre de tri de Nanterre a ouvert ses portes en 2004. Parmi les quatre centres de tri parisiens prévus, le projet de l'Héliport est engagé, la mise en service étant prévue pour la fin 2007. Les autres projets sont à l'étude.
Deux centres de méthanisation des déchets (procédé de dégradation de la matière organique aboutissant à la production de biogaz), d'une capacité globale de 200 000 tonnes, devraient être réalisés en Seine Saint Denis

Le transport alternatif se développe : aujourd'hui, 380 000 tonnes, soit 45 % des matériaux issus des installations de traitement des déchets du SYCTOM de l'Agglomération parisienne, sont transportées par la voie fluviale ou voie ferroviaire vers les sites de recyclage et de valorisation.

Économies de matières premières et d'énergie réalisées au SYCTOM de l'agglomération parisienne grâce à la collecte sélective

tonnage envoyé par le SYCTOM en filière de recyclage en 2004	économies réalisées	
	matières premières	CO_2 et énergie
2 270 tonnes d'acier	3 170 t de minerai de fer 1 360 t de coke (charbon) 2 270 m³ d'eau	4 090 tonnes de $C0_2$ 1 300 MWh d'énergie
50 t d'aluminium	115 tonnes de bauxite 450 m³ d'eau	36,5 tonnes de $C0_2$ 1 500 MWh d'énergie
51 400 t de verre	33920 tonnes de sable 25 700 m³ d'eau	20560 tonnes de $C0_2$ 56540 MWh d'énergie
7 190 t de plastiques	5 280 m³ de pétrole	86280 MWh d'énergie 8 670 tonnes de $C0_2$
36 300 t de papier-carton	94 380 t de bois 617 100 m³ d'eau	399 300 MWh d'énergie

Rejets dans l'atmosphère en 2004 - Usines d'incinération du SYCTOM de l'agglomération parisienne

	Réglementation UIOM		Rejets gazeux constatés[3]		
Polluants	Normes obligatoires en 2002[1]	Normes obligatoires à partir du 28/12/05[2]	Saint-Ouen	Issy-les-Moulineaux	Ivry-Paris XIII
Poussières totales	30 mg/m³	10 mg/m³	10,6 mg/m³	16,2 mg/m³	17,8 mg/m³
Gaz acides					
Acide chlorhydrique HCl	50 mg/m³	10 mg/m³	4,8 mg/m³	1,7 mg/m³	2,6 mg/m³
Acide fluorhydrique HF	2 mg/m³	1 mg/m³	0,3 mg/m³	0,7 mg/m³	0,3 mg/m³
Dioxyde de soufre SO_2	300 mg/m³	50 mg/m³	62,7 mg/m³	37,2 mg/m³	36,7 mg/m³
Carbone organique total COT		10 mg/m³			
Métaux lourds					
Cadmium (Cd) + Mercure (Hg)	0,2 mg/m³	0,05 mg/m³	0,02 mg/m³	0,06 mg/m³	0,04 mg/m³
Autres		0,5 à 1 mg/m³			
Plomb + Chrome + Cuivre + Manganèse	5 mg/m³		0,15 mg/m³	0,25 mg/m³	0,55 mg/m³
Nickel + Arsenic	1 mg/m³		0,02 mg/m³	0,01 mg/m³	0,29 mg/m³
Oxydes d'azote (NOx=NO+NO_2)		200 mg/m³ si > 6 t/h			
Dioxines / Furanes	10 ng/Nm³	0,1 ng/Nm³	2,21 ng/Nm³ *(moyenne)*	2,85 ng/Nm³ *(moyenne)*	2,1 ng/Nm³ *(moyenne)*

[1] *arrêté ministériel du 20/01/91 pris en application des directives de 1989 imposant une mise en conformité des grosses usines d'incinération avant le 01/12/96.*
[2] *arrêtés du 20/09/02 transcrivant en droit français la directive européenne 2000/76 du 04/12/2000.*
[3] *moyennes des 2 mesures réglementaires effectuées par le SYCTOM et des 2 valeurs complémentaires réalisées par l'exploitant, sauf pour les dioxines et furanes pour lesquelles une seule mesure est effectuée.*

Selon le Ministère de l'Ecologie, les trois usines d'incinération ont produit 27,1 g de dioxines en 2004 soit 16% du total national.

Direction des fumées en fonction des vents

Direction des vents enregistrée à la station météorologique du Bourget/Bonneuil-en-France (95), de janvier 1970 à décembre 1999. La longueur des flèches indique la fréquence des vents par orientation.

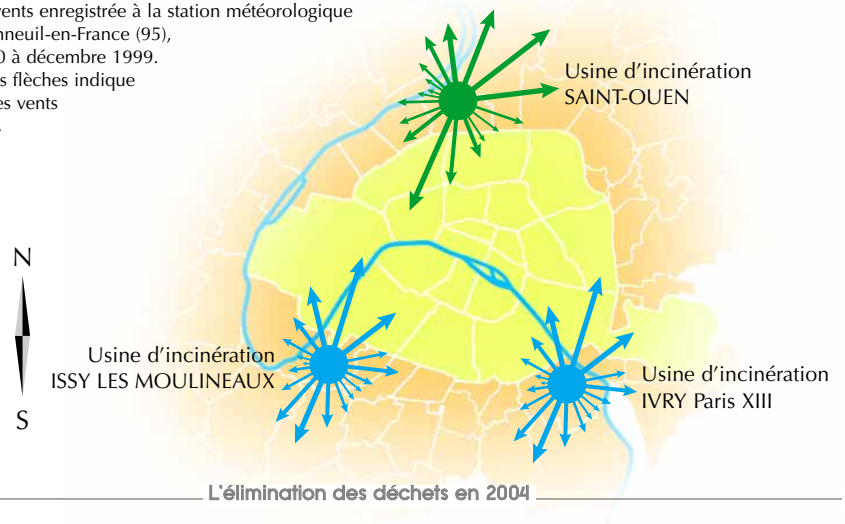

Les indicateurs financiers

Dépenses et financement à Paris en 2004

Montant en millions d'euros

		2002	2003	2004
Dépenses	*Rémunération du personnel en régie (collecte + nettoiement)	204,00	211,00	214,00
	Marchés de collecte et déchetteries	85,50	84,30	91,00
	Marchés de nettoiement	31,30	22,70	18,10
	Redevance versée au SYCTOM pour le traitement des déchets	87,00	87,80	92,00
	Communication	2,00	1,00	0,50
	MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	**410,70**	**406,80**	**415,60**
Recettes	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	317,40	317,00	330,60
	Taxe de balayage	64,30	63,10	69,30
	Redevance spéciale des déchets ménagers	16,50	15,00	16,30
	Soutien du SYCTOM à la collecte sélective	1,50	2,33	2,50
	Eco emballages (soutien à la collecte sélective)	2,20	-	-
	Adelphe (verre)	0,11	-	0,11
	Saint-Gobain (verre)	0,25	0,07	-
	MONTANT TOTAL DES RECETTES	**402,26**	**397,50**	**418,81**

**Hors investissement et frais généraux*

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est payée par les habitants et par les professionnels pour financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés. L'assiette de la TEOM est assise sur la valeur du foncier bâti. Du point de vue juridique, les professionnels ont l'obligation d'éliminer les déchets qu'ils produisent. Aussi, pour ceux dont le volume de déchets est important, la Ville de Paris a mis en place un service de collecte acquitté par une redevance spéciale proportionnelle au volume collecté.

En matière d'élimination des emballages ménagers, le code de l'environnement définit la responsabilité du producteur d'emballages ménagers dans leur élimination. En conséquence, les sociétés Eco-emballages et Adelphe ont été créées et agréées par le Ministère de l'écologie et du développement durable pour porter cette responsabilité.
Ces sociétés sont financées par les producteurs d'emballages via le système du point vert. Calculée en fonction du volume et du type d'emballage, cette contribution varie entre 0,0015 et 0,08 €/kg.

Important : *le point vert n'indique pas la recyclabilité d'un emballage mais la contribution financière du fabricant au financement de son élimination (tri, incinération ou enfouissement)*

Les sociétés agréées reversent ensuite ces contributions à la Ville et au SYCTOM, qui ont la charge de la collecte et de la valorisation des emballages ménagers sous forme de soutiens à la collecte sélective.
- les soutiens à la tonne triée et à la revente des produits, versés par Eco-emballages au SYCTOM de l'agglomération parisienne, correspondent à une partie du soutien à la collecte sélective versé par le SYCTOM.
- les soutiens au démarrage, les soutiens à la communication et les soutiens aux ambassadeurs du tri, versés à la Ville de Paris, apparaissent dans la ligne « Eco-emballages ».

Adelphe soutient la collecte du verre par des aides financières à l'équipement en conteneurs et par un soutien à la tonne triée (à hauteur de 3 €/tonne).
Enfin, le verre est revendu à l'entreprise Saint Gobain à un tarif échelonnée de 0,00 € à 22 €/tonne en fonction de sa qualité.

Évolution de la redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne (en euros/t)

Pour sa part, le SYCTOM de l'agglomération parisienne perçoit une redevance de la Ville de Paris en sa qualité de prestataire pour le traitement des déchets mais lui reverse, au titre de l'aide à la collecte sélective (non compris le verre), un soutien à hauteur de **45,73 €** la tonne (soit 2,5 M€ en 2004) et le remboursement de la part « tonnages » de la redevance (soit 3,9 M€ en 2004).

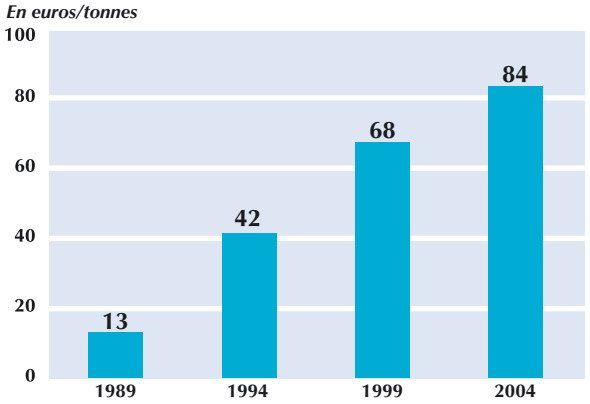

La redevance SYCTOM de l'agglomération parisienne est composée d'une part dite population proportionnelle à la population desservie majorée de 20 % pour la Ville de Paris et d'une part dite « tonnages » proportionnelle aux tonnages de déchets traités.
En 2003, Part « population » = 5,57 €/hab.
Part « tonnages » = 71,34 €/t de déchets traités

Le montant à la tonne de la redevance versée au SYCTOM de l'agglomération parisienne est calculée sur le tonnage entrant, c'est-à-dire global et n'ayant pas encore fait l'objet de tri.

Répartition des dépenses parisiennes de collectes en 2004 par grand groupe prestataire

	Total versé en 2004
Suez (SITA) - collecte des déchets	26,4 M€
Véolia (CGEA-ONYX, SARP) - collecte des déchets et traitement des déchets dangereux	25,6 M€
Plastic omnium - bacs de collecte	10,7 M€
Polyurbaine - collecte des déchets	8,2 M€
Citec Environnement - bacs de collecte	6,9 M€
Nicollin (collecte des déchets)	6,3 M€
EPES (déchetteries et enlèvement des encombrants)	4,6 M€
Autres (Dragui, Sepur, Paté)	4,9 M€

Coût budgétaire des collectes pour la Ville de Paris

Chiffres 2004

Résultats exprimés en euros TTC par tonne	Ordures ménagères Bacs couvercle vert	Autres produits recyclables Bacs couvercle jaune	Verre Colonnes voie publique	Verre Bacs couvercle blanc
Coût de collecte	*106 €/t*	*176,5 €/t*	*66 €/t*	*159 €/t*
Coût bacs et colonnes	*11 €/t*	*24 €/t*	*8 €/t*	*10 €/t*
Versement au SYCTOM pour le traitement des déchets	*84 €/t*	*84 €/t*	-	-
Soutien du SYCTOM* à la collecte sélective	-	*-117 €/t*	-	-
Soutien ADELPHE à la tonne collectée	-	-	*-3 €/t*	*-3 €/t*
Revente des matériaux	-	-	*-22 €/t*	-
Coût net	*201 €/t*	*167,5 €/t*	*49 €/t*	*166 €/t*
Coût moyen/habitant	*87,90 €*	*4,30 €*	*0,20 €*	*3,30 €*

** Remboursement de la part « tonnages » (71,34 €/t) plus aide à la collecte sélective (45,70 €/t).*

LES ERREURS DE TRI ONT UN COÛT

La présence de déchets non recyclables ou non conformes aux capacités de recyclage dans les bennes entraîne la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de collecte sélective, s'ajoute alors le coût de traitement comme ordures ménagères. De plus, ce déclassement entraîne le non-versement par le SYCTOM du soutien à la collecte sélective. Cette collecte, à la base moins onéreuse grâce à cette aide du Syctom, revêt alors un surcoût de 80 euros. En 2004, la communication en matière de collecte des déchets recyclables envers le public s'est donc orientée sur ce point sensible.

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

paris info
Paris.fr
Le 3975*
Journal à Paris
Panneaux lumineux
mairie
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

OPIXIDO - Imprimé en U.E. sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique